

lease-secure en un coup d'œil

Conditions

- Vous concluez un contrat de leasing auprès de Multilease SA
- Vous êtes âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 59 ans
- Vous résidez en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein

Prime d'assurance mensuelle

- 4,5% de la mensualité de leasing

Prestations assurées

- En cas de chômage involontaire et d'incapacité de travail:
Prise en charge de 12 mensualités au maximum par cas de sinistre, ou cumulé pour tous les cas de prestations de la personne assurée pendant 24 mois au maximum

Indemnisation

- Maximum CHF 2000 par mois ou CHF 24 000 par cas de prestation

Délai d'attente

- A partir du sinistre, un délai d'attente de 60 jours est appliqué

Délai de carence

- La couverture d'assurance débute 3 mois après le début du contrat de leasing (valable uniquement en cas de chômage)

Votre contact pour toute question et en cas de sinistre:
info@multilease.ch
www.multilease.ch
Allemand & italien: 044 495 24 95
Français: 021 631 35 40

Assurance mensualités



Sans souci
avec **lease-secure**

Assurance mensualité
en cas de chômage et
d'incapacité de travail

Vos avantages avec **lease-secure**

L'assurance avec **lease-secure** vous procure la sécurité financière nécessaire en cas de chômage et d'incapacité de travail.

Mensualités de leasing payées en cas de chômage involontaire

En tant qu'employé(e), vous avez droit à des indemnités de chômage. On oublie toutefois souvent qu'il faut prendre en compte une diminution de l'ordre de 20 à 30% du revenu net. Êtes-vous toujours en mesure de payer vos mensualités de leasing sous ces nouvelles conditions?

Car pendant que le revenu diminue, les frais courants demeurent les mêmes. Le chômage est aujourd'hui la cause principale du surendettement des ménages.

Mensualités de leasing payées en cas d'incapacité de travail

En cas d'incapacité de travail des suites d'une longue maladie ou d'un accident, des pertes de revenus importantes sont également possibles, et ce malgré l'obligation de l'employeur de continuer à verser le salaire (en général 80% du salaire) pour un certain temps.

lease-secure – la protection utile

Protégez-vous avec assurance mensualités des risques financiers du chômage ou d'une incapacité de travail.

L'assurance paie vos mensualités de leasing en cas de sinistre – et allège considérablement vos finances!

Vos avantages

- Aucun risque de ne plus pouvoir payer vos mensualités de leasing ou même de devoir rendre le véhicule à perte
- Plus grande sécurité financière pour vous et votre famille
- Souplesse financière accrue
- Prime abordable (seulement 4,5% de la mensualité de leasing)
Par exemple : pour une mensualité de CHF 400.–, la prime d'assurance est de CHF 18.– par mois

Souscription rapide et sans bureaucratie à l'assurance

La souscription à l'assurance est des plus simples. Au moment où vous remplissez votre demande de leasing, informez-nous ou votre concessionnaire/garagiste que vous souhaitez assurer vos mensualités de leasing avec **lease-secure**. La couverture d'assurance fait ensuite partie intégrante de votre contrat de leasing et commence dès la remise de l'objet du leasing.

Atouts supplémentaires

- Sans examen de santé
- Primes d'assurance indépendantes du sexe ou de l'âge
- Aucun tracass administratif lors de l'adhésion à l'assurance
- Paiement de la prime simplifié avec l'inclusion directement à la mensualité de leasing

Veillez noter :

- Les assurés doivent, au moment de la conclusion du contrat et de la remise de la déclaration d'adhésion, être employés par le même employeur au moins 25 heures par semaine et leur contrat de travail ne doit pas être résilié.
- Le droit aux prestations d'assurance n'existe qu'en cas de chômage complet ou d'incapacité de travail complète (100%).
- Au cours des 24 premiers mois suivant le début de l'assurance, les maladies pré-existantes ou les suites d'accidents des 12 derniers mois avant le début de l'assurance sont exclus.
- Veuillez en tous les cas lire attentivement la déclaration d'adhésion/confirmation d'assurance.